



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 7 juillet 2022
Convocation du : 1^{er} juillet 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Hugues QUESTE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Michel PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Lahcem AIT EL HAJ

DE22.107

FINANCES

**MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AUX COLLÈGES
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

Autorisation - Approbation

380

La Ville d'Armentières met à disposition des collèges de la Ville des installations sportives, intérieures et extérieures.

Par délibérations n° 2017/141 du 22 mai 2017 et n° 2017/452 du 18 décembre 2017, le Conseil Départemental a défini les modalités de subvention pour l'utilisation des salles de sport municipales avec une tarification de 12,00 € l'heure. La délibération de la ville DE20-077 du 13 juillet 2020 le précise pour l'année scolaire 2020-2021.

Cependant, par délibération DE/2020/279, le Conseil Départemental a souhaité contribuer financièrement à l'accroissement des coûts d'entretien en raison du contexte sanitaire. Le rapport DE/2020/279 en stipule l'augmentation fixée à 1,00 €. La tarification pour l'utilisation des salles de sport municipales passe donc à 13,00 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le tarif d'utilisation à 13,00 € par heure et par plateau d'évolution pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille